

Comités chargés de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail

Le **comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail**, désigné sous le sigle **CHSCT**, est l'un des organes consultatifs de l'Assistance publique. Il succède au **comité d'hygiène et de sécurité**, dit **CHS**, créé en 1972, par l'arrêté directeurial ¹ du 25 février.

Le CHS comprend un comité central et des comités locaux. Sa mission consiste à « s'assurer que toutes les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des personnels hospitaliers ont bien été prises et sont correctement appliquées » ².

Dans le courant du premier trimestre 1986, le CHSCT se substitue au CHS ³ Sous le sigle CHSCT sont désignés un comité central et des comités locaux.

Les comités locaux sont tenus de se préoccuper des conditions de travail du personnel sous l'angle de l'hygiène et de la sécurité (amélioration des conditions de travail, prévention des accidents du travail, analyse des risques professionnels). En plus des compétences citées ci-dessus, le comité central se charge d'examiner les rapports des comités locaux, et se livre à des enquêtes sur les conditions de travail ⁴.

Le **CHSCT central** est placé sous la présidence du directeur général. Il est composé à la fois de représentants des personnels désignés par les syndicats, et de représentants de la commission médicale d'établissement.

Dans un souci de respect des fonds, nous avons conservé une certaine unité dans la définition du contenu des sous-séries. Les procès-verbaux des CHSCT centraux conservés sont répertoriés dans les fonds des structures.

Les écrits administratifs tels que les recueils des arrêtés et circulaires vous délivrent de nombreuses informations relatives à l'activité des CHS et des CHSCT. À titre d'exemple, ils contiennent des notes sur la création des comités et des notes sur le rapport d'activité des comités⁶.

1. Arrêté n° 72-0654.

2. RAC, note n° 72-26 du 24 mars 1972 (1 .1 52, p. 112).

3. Voir (17 PER 14, p. 4).

4. Il procède à de nombreuses études pouvant porter par exemple, sur le travail de nuit, sur le traitement des déchets hospitaliers, sur la protection contre les rayons ionisants, voire sur la pathologie de certaines catégories du personnel.

5. RAC, note du 1^{er} mars 1973 (1 J 53, p. 120-124).

6. RAC, note du 18 février 1984 (1 J 64, p. 114-118).

Bibliographie

Articles consacrés aux comités

« Des CHS aux CHSCT, une meilleure prise en compte des conditions de travail du personnel ». *AP actualités*, n° 84, juillet 1986, p. 4. (17 PER 14)

« Les dispositions du code du travail relatives aux CHSCT s'appliquent à l'AP-HP. Refus d'autorisation d'absence ». *Les cahiers hospitaliers*, n° 95, octobre 1994, p. 15-16. (85 PER 3)

Fonds d'archives □ Administration

• Textes relatifs aux CHSCT et procès-verbaux des CHSCT centraux et locaux, 1972-1989. (572 W 1-5), 5 articles.

• Dossier relatif à l'activité du comité, 1972-1986. Arrêtés directoriaux portant création des CHSCT (1972) ; procès-verbaux des séances du CHSCT central (juin 1980-septembre 1986), synthèse des procès-

verbaux, rapports d'activité. (557 W 13-6), 1 liasse.

- Procès-verbaux des séances du CHSCT local de Boucicaut, 1973-1993. Outre les procès-verbaux, ces dossiers contiennent des ordres du jour, des comptes rendus de séances et divers documents.
 - CHSCT local 1973-1989 : (520 W 75), 1 article.
 - CHSCT local et central 1978-1993 : (519 W 5, 9), 2 articles.
- Procès-verbaux des séances des CHS et CHSCT centraux et locaux du groupe hospitalier Charles-Foix – Jean-Rostand, 1976-1992. Aux procès-verbaux s'ajoutent des rapports d'activité des comités, des rapports d'enquêtes et des synthèses, des notes et des courriers. (524 W 7-9), 3 articles.
- Procès-verbaux des CHSCT centraux et locaux de Bicêtre ¹, accompagnés des brochures de la CFDT complétant les dossiers des séances ; documentation générale sur le CHSCT ; dossiers sur les visites ; documents divers liés aux CHSCT (circulaire CFDT, etc.), 1980-1997. (578 W 1-12), 12 articles.
 - CHSCT central, 1983-1995.
 - CHSCT local de Bicêtre, 1980-1997.
- Procès-verbaux des CHS et CHSCT centraux et locaux de Laennec, 1980-1995. (489 W 186-187, 244, 294-296, 298, 300-302, 304), 11 articles.
- Procès-verbaux des séances du CHS central et pièces annexes, 1980-1983 (lac).
 - Séance du 27 juin 1980 : (C-1844), 1 pièce, impr., 73 p.

1. Documents appartenant au fonds de la CFDT, section locale de Bicêtre.

- Séance du 26 juin 1981 : (515 W 133).
- Séance du 21 juin 1983: (515 W 135), 1 pièce, impr. Compte rendu annuel d'activité ; rapports annuels des CHS locaux ; bilan d'activité des CHS 1972-1982.
- Courriers divers liés aux CHSCT, 1980-1992. (565 W 19-21), 3 articles.
- Procès-verbaux des CHSCT des établissements, de l'administration centrale et des services industriels et commerciaux, 1982-1992.5 articles.
 - 1982-1992 : (565 W 17-19), 3 articles.
 - 1986-1987: (565 IN 7-8),2 articles.
- Procès-verbaux du CHSCT central et du CHSCT local de Bicêtre ; brochures syndicales relatives à la formation des délégués du CHSCT ; dossiers sur les visites, 1983-1996. (578 W) ¹
- Dossiers relatifs à l'installation du CHSCT central, à l'ordre du jour de la séance du 22 avril 1986 et à la mise en place des CHSCT locaux (composition, organisation, missions), 1985-1986. (557 W 17-3,557 W 17-4), 2 dossiers.
- Rapport d'activité du CHSCT de l'administration centrale, 1987. (515 W 140), 1 pièce, impr., 38 p.
- Procès-verbaux des séances du CHSCT local du Siège, 1986-1992. (479 W 1-7), 7 dossiers.
- Procès-verbaux des séances du CHSCT local de Tenon, 1990-1993. (530 W 8-11), 4 articles.
- Procès-verbaux des séances du CHSCT central, 1986-1991.
 - Séance du 16 décembre 1986: (507 W 18/136).
 - Séance du 22 novembre 1990: (515 W 141), 1 pièce, impr., 54 p.
 - Séance du 30 mai 1991 : (515 W 142), 1 pièce, impr.

1.Fonds privé de la CFDT, section locale de Bicêtre.